MISE EN SERVICE DE LA RÉGULATION DYNAMIQUE DES VITESSES

A22

DES FEUX & DES PANNEAUX INTELLIGENTS

Pour des déplacements plus réguliers

70, 90, 110

DIR Nord

La régulation dynamique des accès (RDA)

1 PRINCIPES

- Activation des feux sur la bretelle dès que le trafic se densifie sur l'axe.
- Fonctionnement des feux suivant un cycle total de 40 secondes avec une durée du rouge variant de 6 à 20 secondes.
- Désactivation des feux lorsque le trafic est fluide. La gestion des feux prend en compte également la saturation de la bretelle afin d'éviter les reports de trafic sur le réseau secondaire.

2 OBJECTIFS

Réguler les entrées sur l'autoroute en fonction du trafic pour améliorer les insertions de véhicules et retarder l'apparition des bouchons.

3 MODE D'EMPLOI

A. Le capteur de trafic situé sur l'autoroute active les feux sur la bretelle.

B. Les feux (rouge, orange et jaune clignotant) sont situés de part et d'autre de la bretelle. La signalisation lumineuse en amont des feux sur la bretelle fonctionne en phase active de la régulation.

C. Le capteur en bout de bretelle déclenche les feux clignotants lorsque la bretelle est saturée afin d'éviter la remontée de congestion sur le réseau secondaire.

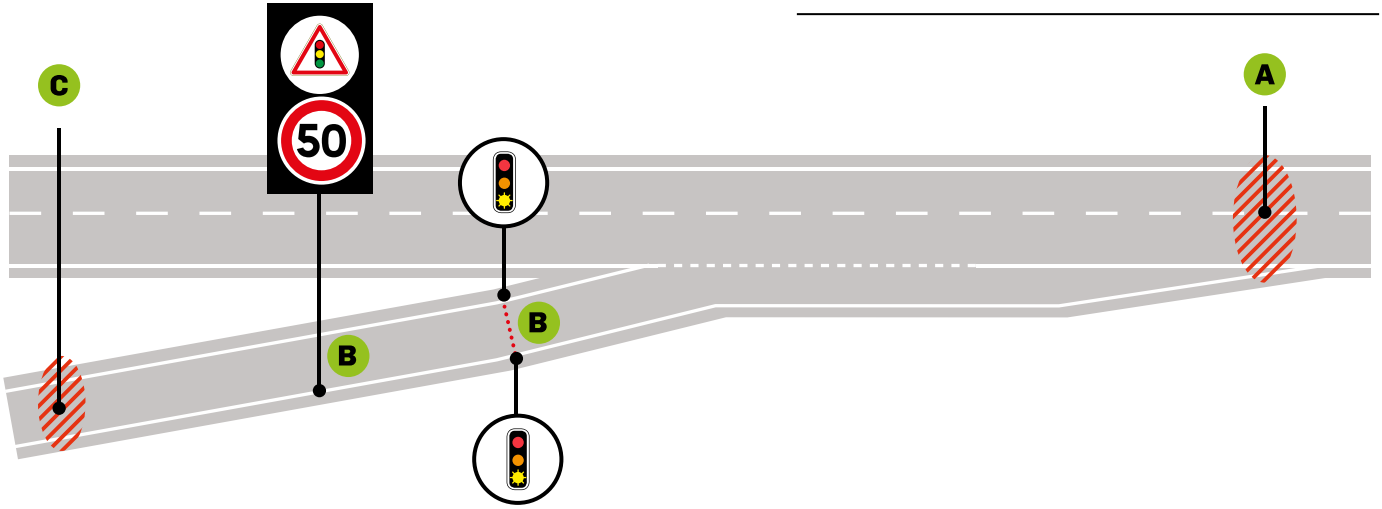

La régulation dynamique des vitesses (RDV)

1

PRINCIPES

- Affichage de la vitesse sur des panneaux à message variable en pleine voie ou en accotement
- Abaissement de la vitesse autorisée par paliers de 20km/h jusqu'à 70 km/h en cas de bouchon, d'évènement, de travaux voire en cas de pic de pollution. Le déclenchement automatique fonctionne 24h/24 et 7j/7.

2

OBJECTIFS

En amenant les usagers à réduire leur vitesse, la régulation dynamique des vitesses (RDV) vise :

- à stabiliser l'écoulement des véhicules,
- à éviter les à-coups et les temps de redémarrage, ainsi que les éventuels incidents qu'ils génèrent,
- à maximiser le débit sur l'axe.

Elle favorise une utilisation optimale des voies.

3

MODE D'EMPLOI

En situation normale de circulation sur l'autoroute, pas de déclenchement de la RDV et affichage des limitations de vitesse en vigueur sur les panneaux lumineux.

La vitesse est abaissée par paliers de 20 km/h jusqu'à un minimum de 70 km/h :

- à tout moment, 24h/24 et 7j/7 en cas de ralentissement avéré sur l'autoroute pour retarder l'apparition des bouchons,
- en cas d'incident ou de travaux pour ralentir et sécuriser les flux en amont,

Dès que le trafic redevient fluide, la vitesse autorisée est automatiquement augmentée.

LE DISPOSITIF

A22

Mise en service le 8 mars 2021

La nouvelle section régulée de l'A22 dans le sens Belgique Lille reste couplée au niveau de la bretelle d'entrée de Bondues (éch n°15) à la régulation dynamique d'accès (RDA).

En amenant les usagers à une vitesse qui garantit un maximum de débit sur l'axe, la régulation dynamique des vitesses (RDV) a pour objectifs de stabiliser l'écoulement des véhicules, d'éviter les à-coups et les temps de redémarrage, ainsi que les éventuels incidents qu'ils génèrent tout en favorisant une utilisation optimale des voies. Enfin, des temps de trajet réduits, c'est moins de rejets polluants dus au transport routier, pour un gain écologique non négligeable.

Quelques chiffres :

- ***8 km régulés***
- ***4 portiques*** portiques supportant chacun deux ou trois afficheurs dynamiques
- ***1 signalisation en insertion*** au niveau de l'échangeur n°16 (Roncq)
- ***6 mois*** de travaux
- ***2 million d'euros*** (coût de l'opération)
- ***40.000 véhicules/jour*** en moyenne dans le sens Belgique > Lille

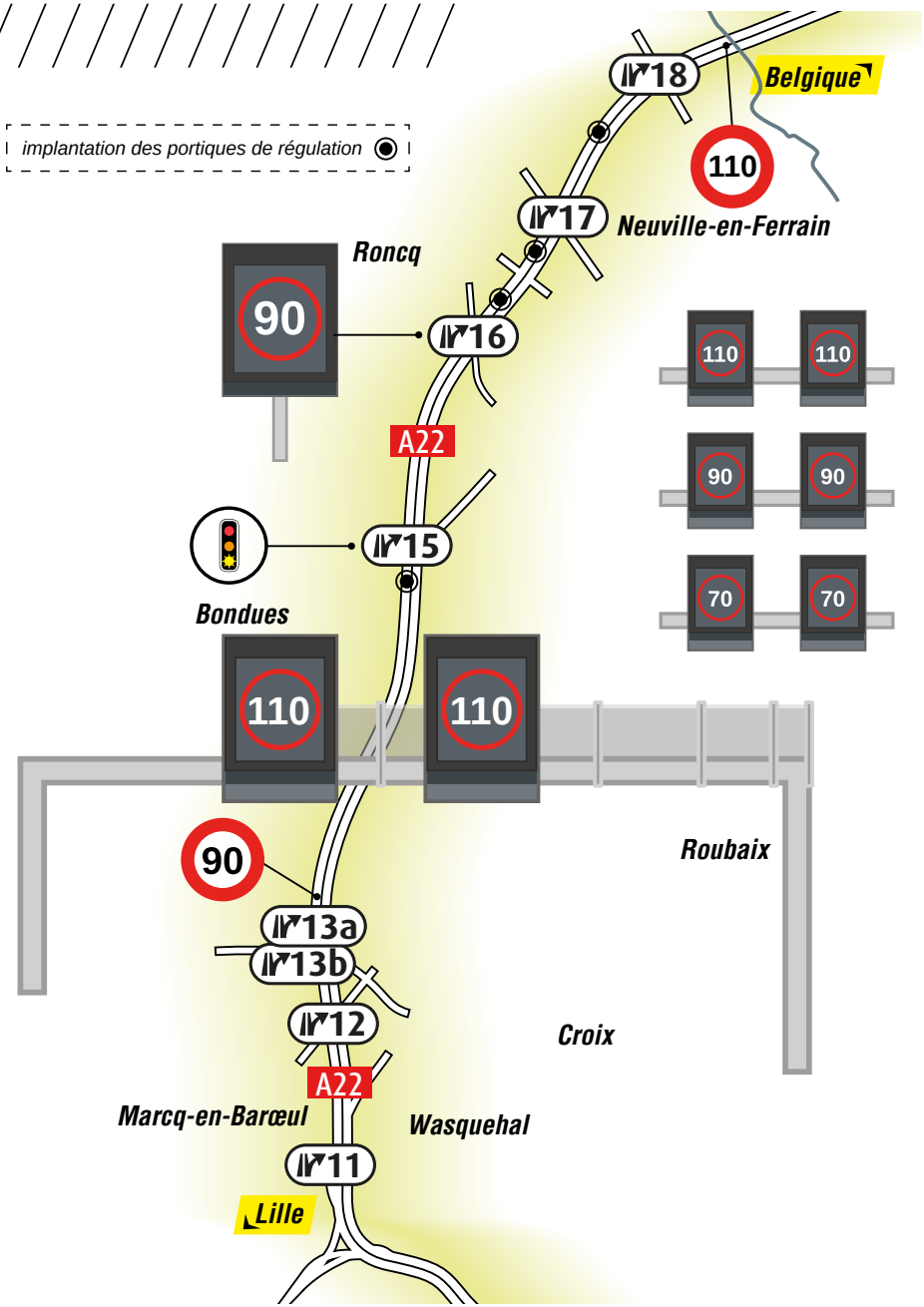

UN PROGRAMME À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

A25, A22, A1…

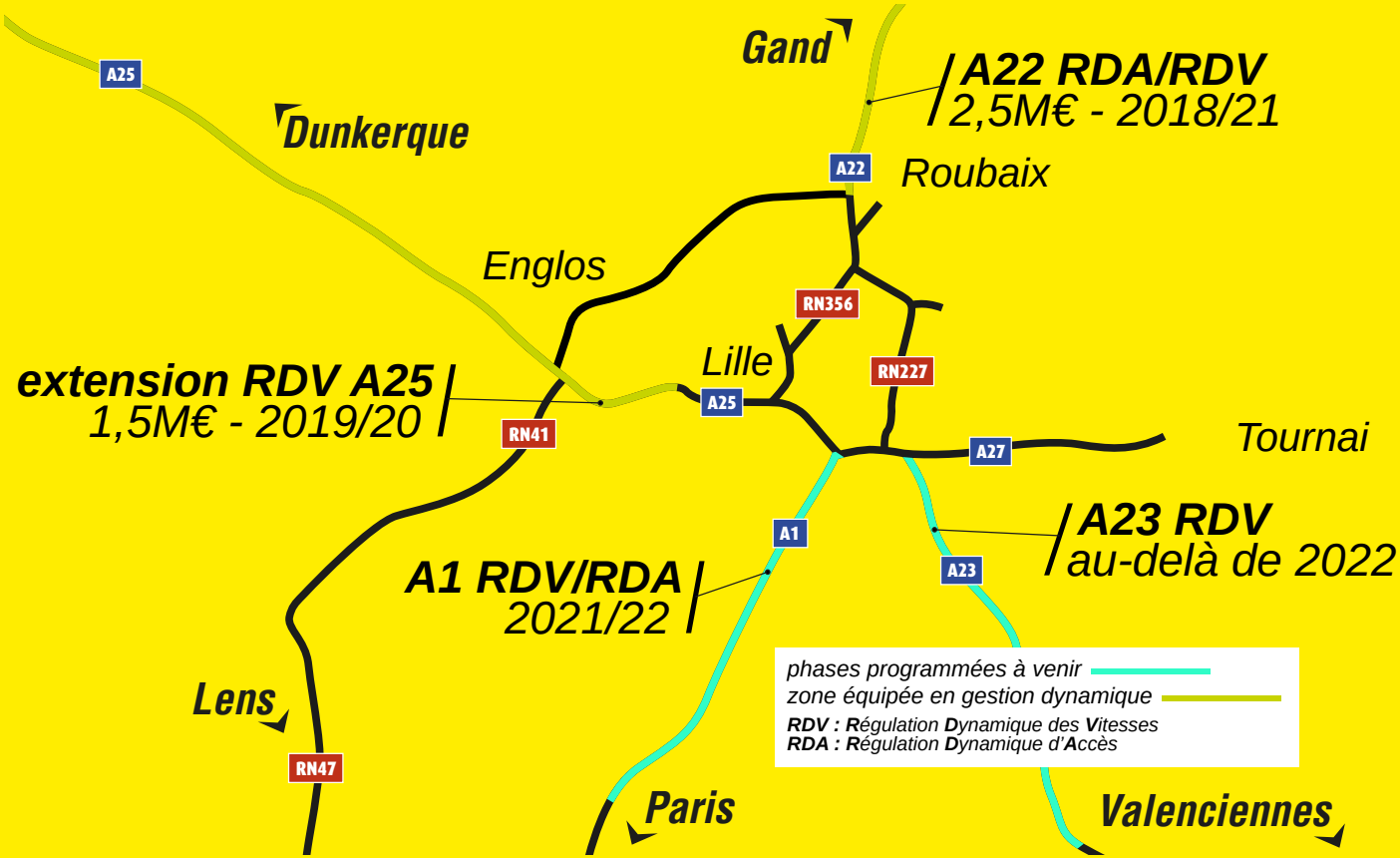

- ***A22 sens Belgique-Lille - RDA***
  bretelle n°15 (Tourcoing le Brunpain)
  en service depuis le 6 décembre 2018

- ***A1 dans les deux sens - RDV***
  sens Paris-Lille, de Dourges à Ronchin sens Lille-Paris, de Ronchin à Seclin *travaux en 2022*

- ***A22 sens Belgique-Lille - RDV***
  depuis la Belgique jusqu'à la M652 (RNO) avec interdiction permanente de dépassement des poids-lourds - *travaux réalisés au 2ème semestre 2020*

- ***A1 dans le sens Paris-Lille - RDA***
  échangeurs de Carvin, Seclin et Lesquin *travaux en 2022*

- ***A23 sens Valenciennes-Lille - RDV***
  En fonction du traitement de l'échangeur des 4 Cantons

RÉSEAU et IMPLANTATION

Siège de la DIR Nord
Il regroupe la direction avec la communication, le secrétariat général qui gère les ressources humaines, la prospective et le conseil de gestion, les achats-moyens généraux, l'informatique ; ainsi que le service politiques et techniques chargé de développer l'expertise et la qualité dans les domaines de l'entretien et de l'exploitation.

5 Districts
Ils pilotent et coordonnent l'action des CEI en matière d'exploitation et d'entretien.
Les districts Amiens-Valenciennes, Littoral, Reims-Ardennes, de Lille et de Laon sont chargés de mettre en œuvre localement les politiques d'exploitation et d'entretien en s'appuyant sur les CEI.

2 CIGT : Centre d'Information et de Gestion du Trafic
Ils assurent le suivi, l'information et la gestion en temps réel du trafic routier et des mesures d'exploitation. Implantés à Lille (Allegro) et Reims, les CIGT sont au cœur du dispositif en cas d'événements sur les routes : accidents, bouchons, intempéries...

2 AGR : Arrondissement de Gestion de la Route
Ils constituent l'échelon intermédiaire entre le siège de la DIR et les districts. Basés à Lille et Reims, les AGR ont pour mission d'encadrer le travail de plusieurs districts, des CIGT et de l'EST. Ils assistent la direction au quotidien.

18 CEI : Centre d'Entretien et d'Intervention
Ils assurent l'entretien courant et la viabilité d'un réseau routier d'environ 50 km. Les CEI sont les unités territoriales de base chargées des interventions sur le terrain tant pour l'exploitation que pour l'entretien des routes.

2 SIR : Service d'Ingénierie Routière
Ils assurent la maîtrise d'œuvre du développement du réseau routier national. Le SIR Est de Reims et le SIR Ouest de Lille s'occupent de la réalisation d'études et de la surveillance des travaux des projets de modernisation et de développement du réseau routier.

3 EST : Equipe Spécialisée Travaux
Elles assurent les travaux d'entretien spécifiques : peinture, réparations de glissières, dérasements d'accotements, assainissement, terrassements, pontage de fissures, maçonneries. Elles viennent en appui des CEI pour les travaux d'entretien courant et la viabilité hivernale.

Conception : DIRN/Cellule communication